FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes des examens de **sciences agronomiques (OBG)**

Cycle	2017-2018/2
Titre	CESS Technique de transition
Matières	Les matières de l'option de base groupée (OBG) de **Sciences Agronomiques**

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction de l'organisation des Jurys
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

Maj : 09/05/2018

I. Informations générales

Identification des matières

Les matières sont au nombre de quatre :

- Sciences agronomiques
- Laboratoire de sciences agronomiques
- Economie appliquée
- T.P. Agronomie

Programme

Selon la règlementation en vigueur les questions d'examens doivent porter sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)[1]. Cependant, il n'existe pas de programme de la FWB pour cette OBG. Ces consignes reposent donc sur un autre programme. Dès lors, **les candidats doivent prendre contact avec la Direction de l'organisation des Jurys afin d'être informé du programme de référence utilisé lors du cycle en question[2].**

⚠ En choisissant une option pour laquelle aucun programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est prévu, le candidat prend le risque de voir des cours s'ajouter ou se retirer d'un cycle à l'autre.

Rappel : ces consignes ne se substitue pas au programme. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

Titre visé, type d'enseignement et l'option

Titre : Certificat d'enseignement secondaire supérieur de l'enseignement secondaire technique de transition (CESS TTR) option sciences agronomiques.

Organisation des examens

Les examens de l'option sciences agronomiques seront organisés à l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique (IPEA) La Reid à l'adresse suivante : Rue du Canada 157, 4910 Theux, le vendredi 1er juin 2018 à 13h30 dans le local L1.

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

[2] De préférence par mail à l'adresse jurys@cfwb.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

II. Grille horaire de l'option

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE — 3ème DEGRE

HUMANITES TECHNIQUES DE TRANSITION — 5ème et 6ème années

Orientation d'études: 351107 D3TT

Sciences agronomiques

COURS	5e année	6e année	Pages	Référence
FORMATION OPTIONNELLE – Options groupées				
Sciences agronomiques	4	4		3511072637
Economie appliquée	2	2		3511071352
Laboratoire de sciences agronomiques	2	2		3511071946
T.P. agronomie	2	2		3511073117
TOTAL	10	10		

III. Organisation des évaluations

III.1. Consignes générales

Préalablement aux épreuves d'examen organisées à l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique, il sera demandé à l'étudiant d'effectuer 2 visites pour lesquelles un rapport sera réalisé et rentré à la date du 30 mai à 12 h au plus tard, en 4 exemplaires, auprès de la Direction de l'établissement. Les évaluations orales auront lieu le vendredi 1er juin à 13h30 au local L1 au sein de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid.

La première visite relative à un site de production en polyculture/élevage devra être effectuée au sein de la ferme Larock, rue Duchêne 12, à 4120 Rotheux-Rimière, chez monsieur Vanmol Peter.

La seconde visite relative à un site forestier devra être effectuée au /-cantonnement de Spa dans le triage de monsieur Larose Pierre.

III.2. Examen de laboratoire de sciences agronomiques et T.P. agronomie

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Evaluation orale du rapport écrit relatif aux visites.

Durée de l'évaluation orale : 30 minutes.

••• Condition pour présenter l'examen oral

Avoir effectué les visites et rentré le rapport dans les délais.

••• Matériel

Matériel requis : son rapport de visites.

Matériel autorisé : un dictionnaire papier.

Matériel refusé : un gsm ou tout appareil multimédia.

Ce qui est attendu du candidat

Pour chaque visite effectuée, un rapport synthétique et correctement orthographié sera rédigé avec rigueur et objectivité en vue d'une défense orale. Le contenu de ce rapport comprend :

- *pour le site de production en polyculture/élevage :*
  - *une description des systèmes de productions agricoles (utilisation des superficies…) et de la destination des produits ;*
  - *l'identification des espèces présentes ;*
  - *une justification des choix de production ;*
  - *l'identification et interprétation (quantification et qualification) des facteurs de production (climat, sol et sous-sol, eau, énergie, capital économique (foncier, équipement, matériel, cheptel, intrants…), main d'œuvre…) ;*
  - *une description des techniques mises en œuvre pour pérenniser les facteurs de productions ;*
  - *la mise en évidence de l'impact de la PAC sur l'exploitation ;*
  - *l'identification des trois principales causes d'aléas de production (maladies, ravageurs, dégâts…) et les méthodes mises en place pour limiter les préjudices ;*
  - *une conclusion mettant en évidence les points forts et les points faibles de l'exploitation avec propositions d'améliorations éventuelles ;*
  - *une bibliographie faisant intervenir un minimum de trois sources scientifiques pour compléter adéquatement le rapport.*
- *pour le site forestier :*
  - *la description (superficie, régime, essences, âge de peuplement, caractéristiques de la station…) de trois parcelles destinées à des fonctions différentes (production, protection et loisirs) ;*
  - *un plan extrait du parcellaire et mettant en évidence les parcelles décrites ;*
  - *la description des différentes étapes de sylviculture adaptées à chaque parcelle ;*
  - *les obligations légales (biodiversité, exploitation…) relatives à chaque parcelle ;*
  - *une conclusion mettant en évidence la pertinence des choix d'affectation et de gestion des parcelles avec propositions d'améliorations éventuelles ;*
  - *une bibliographie faisant intervenir un minimum de trois sources scientifiques pour compléter adéquatement le rapport.*

III.3 Organisation de l'examen de sciences agronomiques (cours théorique)

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Examen oral : des questions seront posées sur base des visites.

Durée de l'évaluation : une heure.

••• Condition pour présenter l'examen oral

Avoir effectué les visites.

••• Matériel

Matériel requis : néant.

Matériel autorisé : le dictionnaire papier.

Matériel refusé : un gsm ou tout appareil multimédia.

••• Ce qui est attendu du candidat

L'étudiant sera en mesure de répondre à des questions relatives aux visites effectuées en lien avec le programme des études communiqué.

III.4 Organisation de l'examen d'économie appliquée (cours théorique)

••• Modalité d'évaluation d'examen(s)

Examen oral : des questions seront posées sur base des visites.

Durée de l'évaluation : une heure.

••• Condition pour présenter l'examen oral

Avoir effectué les visites.

••• Matériel

Matériel requis : une calculatrice.

Matériel autorisé : le dictionnaire papier.

Matériel refusé : un gsm ou tout appareil multimédia.

••• Ce qui est attendu du candidat

L'étudiant sera en mesure de répondre à des questions relatives aux visites effectuées en lien avec le programme des études communiqué.

IV. Evaluation et sanction des études

••• Evaluation et pondération

Conformément à la règlementation en vigueur, chaque cours de l'option est assimilé à une matière[3]. Il n'y a pas de note moyenne pour l'option.

••• Pondération

Chaque matière est notée sur un maximum de 20 points. Il n'y a pas de pondération entre chaque matière.

[3] Article 19 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire